

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2015

Le 2 Mars 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 Février 2015, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Sophie BOYER, Serge QUEMERE, Catherine DE ABREU et Etienne CHEREAU, Adjoints ; MM. (Mmes) Fanny DERRIEN, Frédéric HENRIO, Danièle GOMES, Daniel MANCHEC, Solenn LE STRAT-MOYSAN, Pascal PITOR, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Edith GOURLAN, Jean-Christophe HUIBANT, Henri BOUTET, Jérôme GOURMELEN, Nathalie DROAL, Patrick LE GUYADER, René ROCUET et Laëtitia THOMAIN, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Jocelyne CAROFF à Mme Sophie BOYER, Mme Marie-Andrée CHAPALAIN à M. Etienne CHEREAU et M. Olivier PONS à M. René ROCUET.

Secrétaire de séance : Mme Edith GOURLAN.

1 - K : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention (Mme Laëtitia THOMAIN).

2 - K : BUDGET PRINCIPAL 2014 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

M. Michel GUILLOU procède à la lecture du Compte Administratif 2014 de la Commune, examiné en Commission des Finances le 19 Février 2015, qui se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	3 085 387,71
Recettes	3 480 545,87
Résultat reporté 2013	140 000,00
Excédent de clôture	535 158,16

Section d'investissement

Dépenses	4 772 991,63
Recettes	3 794 527,59
Excédent reporté 2013	1 497 094,06
Excédent reporté	518 630,02

M. Patrick LE GUYADER souligne que ce compte administratif est marqué par la très forte diminution de la capacité d'autofinancement de la commune. Il se réjouit de la baisse marquée des charges à caractère général, tout en déplorant que les dérasements de fossés n'aient pas été réalisés.

M. Michel GUILLOU reconnaît que la capacité d'autofinancement a diminué par rapport à 2013 mais précise qu'elle remontera en 2015.

M. LE GUYADER précise que les dépenses sont toujours majorées et les recettes minorées. Il conteste le manque d'anticipation.

M. le Maire répond que de gros investissements ont été réalisés, qui ont forcément diminué la capacité d'autofinancement. Il ajoute que la commune dispose à ce jour d'un niveau très satisfaisant d'équipements publics.

M. René ROCUET souligne que le projet de restaurant scolaire n'aurait pas été voté si on avait su qu'il allait coûter 4 millions d'euros. Pour le programme de gestion des eaux pluviales, il rappelle que la commune n'est concernée que par 20 % des surfaces de voirie. Il déplore que le plan d'économies ait été mis en œuvre avec une certaine brutalité; c'est payer cher le trop d'investissements.

M. le Maire rappelle que les chiffres annoncés au départ ne concernaient que le restaurant scolaire. Les acquisitions, la construction de vestiaires sportifs et l'aménagement de la zone de Mousterland s'y sont rajoutés. Pour les travaux de gestion des eaux pluviales, le montant de la subvention accordée par le Conseil Régional et celui du fonds de concours de la CCPF avoisinent les 600 000 €. M. José LENEPVEU souligne que la commune n'a pas été soutenue par la Conseillère Générale sur ce dossier. M. LE GUYADER réitère le reproche d'absence de prospective.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE M. Michel GUILLOU, 1^{er} Adjoint, en qualité de Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs.

M. Michel GUILLOU met aux voix, par un vote à mains levées, le Compte Administratif de la Commune dressé par le Maire, qui est approuvé à 20 voix pour et 6 voix contre (MM. et Mmes Jérôme GOURMELEN, Nathalie DROAL, Patrick LE GUYADER, René ROCUET, Laëtitia THOMAIN et Olivier PONS par procuration) (M. le Maire est sorti de la salle).

Le Compte de Gestion, correspondant au Compte Administratif de la Commune, est approuvé, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3 - K : BUDGET ANNEXE DE L'ATELIER-RELAIS N° 12 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

M. Michel GUILLOU procède à la lecture du Compte Administratif 2014 de l'atelier-relais n°12, examiné en Commission des Finances le 19 Février 2015, qui se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	6 507,53
Recettes	16 726,80
Excédent de clôture	10 219,27

Section d'investissement

Dépenses	11 528,03
Recettes	10 764,20
Excédent reporté 2013	7 112,01
Excédent de financement total	6 348,18

M. Michel GUILLOU met aux voix, par vote à mains levées, le Compte Administratif de l'atelier- relais n° 12 dressé par le Maire, qui est approuvé après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés (M. le Maire est sorti de la salle).

Le Compte de Gestion, correspondant au Compte Administratif, est approuvé, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4 - K : BUDGET ANNEXE DU COMMERCE-RELAIS : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

M. Michel GUILLOU procède à la lecture du Compte Administratif 2014 du commerce-relais, examiné en Commission des Finances le 19 Février 2015, qui se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	0,00
Recettes	2 700,00
Excédent de clôture	2 700,00

Section d'investissement

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Excédent reporté 2013	0,00
Excédent de financement total	0,00

M. Michel GUILLOU met aux voix, par vote à mains levées, le Compte Administratif du commerce-relais dressé par le Maire, qui est approuvé après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés (M. le Maire est sorti de la salle).

Le Compte de Gestion, correspondant au Compte Administratif, est approuvé, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5 - K : TRAVAUX EN REGIE 2015 : DETERMINATION DU COUT DU PERSONNEL COMMUNAL

M. Michel GUILLOU rappelle que, par délibération du 20 Décembre 2002, le Conseil Municipal avait institué la prise en compte budgétaire des travaux en régie réalisés sur le patrimoine communal.

Au regard des avancements dont ont bénéficié les agents des Services Techniques Municipaux au cours de l'année 2014, il convient de réajuster le coût horaire des agents précédemment déterminé.

Pour l'année 2015, la même méthode de calcul s'applique pour convenir du traitement moyen indiciaire majoré des agents titulaires en poste au 01/01/15, soit l'indice majoré 360 de la filière technique. Le montant du régime indemnitaire y est rajouté. Par conséquent, le montant horaire s'élève à 17,19 € pour l'année 2015. M. Michel GUILLOU rappelle que le montant horaire des travaux en régie s'élevait à 16,68 € en 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition qui a reçu un avis favorable de Commission des Finances lors de sa séance du 19 Février 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ENTERINER le montant horaire de 17,19 € pour le calcul des travaux en régie,

D'APPLIQUER ce tarif pour définir les travaux en régie dans le budget 2015.

6 - K : BASSIN DE RETENTION DE KERAGEN : AUTORISATION D'INDEMNISER LE PREJU-DICE D'EVICITION DU FERMIER

M. le Maire rappelle au conseil que la commune a acquis en 2012 une parcelle à Kéragen dans le but d'y aménager un bassin de rétention, dans le cadre du programme de gestion des eaux pluviales de la ZA de Troyalac'h.

La surface de ce terrain est de 16 146 m². Il convient de ce fait d'indemniser le fermier, le GAEC de Kéridran, qui ne peut plus exploiter une partie de cette parcelle qui servait de pâture.

Au vu des éléments transmis par le comptable du GAEC, les pertes de marge brute s'élèvent à 8 548 €/HA, calculées dans le respect du protocole d'indemnisation départemental. Le préjudice d'éviction du fermier doit être rapporté à la surface de l'emprise du bassin et de ses abords, soit 4 819 m², ce qui porte la proposition d'indemnisation à 4 120 €.

Par ailleurs, le GAEC propose d'entretenir les abords du bassin à l'épaveuse au lieu de verser un loyer sur la partie de la parcelle qui reste exploitable. Cette solution semble intéressante pour la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions qui ont reçu un avis favorable de Commission des Finances lors de sa séance du 19 Février 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

D'AUTORISER le versement au GAEC de Kéridran d'une indemnité de 4 120 € au titre du préjudice d'éviction,

DE SUBSTITUER le versement du loyer à l'entretien par l'exploitant les abords du bassin,

D'AUTORISER M. le Maire à signer une convention à cet effet.

7 - K : DOTATIONS SCOLAIRES 2015

M. Etienne CHEREAU rappelle au Conseil Municipal que le Comité Consultatif des Affaires Scolaires s'est réuni le Jeudi 5 Février 2015. Les propositions émises par ce comité ont été examinées par la Commission des Finances du 19 Février dernier. Il donne lecture des tableaux transmis avec la note de synthèse.

Effectifs scolaires au 01/01/15

Années	Ecoles publiques Léonard de Vinci			Ecole privée Saint-Louis			Totaux
	Maternelle	Elémentaire	Total	Maternelle	Primaire	Total	
2013/2014	122	160	282	60	93	153	435
<i>Commune</i>	109	147	256	43	71	114	370
<i>Hors commune</i>	13	13	26	17	22	39	65
2014/2015	114	157	271	51	89	140	411
<i>Commune</i>	101	145	246	41	68	109	355
<i>Hors commune</i>	13	12	25	10	21	31	56

Dotations scolaires

Imputation	Nature de la dépense	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
Fonctionnement			
60611	Eau	1 000	1 000
60612	Electricité	3 300	4 500
60621	Chauffage	4 000	9 000
60628	Pharmacie	110	100
60631	Fournitures d'entretien	1 500	900
60632	Fournitures de petit équipement	1 000	200
60633	Fournitures de voirie	150	150
60 636	Vêtements de travail	200	-
6064	Fournitures administratives	250	380
6067	Fournitures scolaires (40 €/élève de la commune)	4 490	6 730
6067	Livres		
6068	Autres matières et fournitures	250	300
611	Contrat de prestations de services	1 200	700
6122	Crédit-bail mobilier	-	4 800
61522	Entretien des bâtiments	500	1 000
61558	Réparation du matériel	1 000	600
6156	Maintenance photocopieur et vidéoprojecteur	1 400	2 500
616	Primes d'assurances	1 500	1 900
6184	Versements à des organismes de formation	200	-

6188	Autres frais divers	2 800	-
6262	Téléphone	1 100	1 500
6283	Nettoyage des locaux	500	900
637	Autres impôts	350	780
6475	Médecine du travail	300	-
	Personnel rattaché à l'école	93 500	20 000
	Personnel STM - interventions ponctuelles	600	1 300
	Personnel administratif	900	900
Sous-total		122 100	60 140
Investissement			
2183	Matériel (bureau ou informatique)	1 925,75	825
2188	Matériel divers	1 000,00	
2313	Travaux de bâtiment	29 943,56	
Sous-total		32 869,31	825
TOTAL GENERAL		154 969,31 €	60 965 €

M. Etienne CHEREAU présente ensuite la proposition de dotation à l'OGEC de l'école Saint-Louis.

Montant versé en 2014	84 731,83 €
Ajustement 2014	1 602,24 €
Montant pour 2015	77 768,93 €
Total dotation 2015	79 371,18 €

M. CHEREAU présente enfin les propositions de subventions scolaires pour 2015.

Objet	Ecoles publiques		Ecole Privée
	Elémentaire	Maternelle	
Association sportive (4 €/élève)	628,00	456,00	560,00
Arbre de Noël (5,10 €)	800,70	581,40	714,00
Sorties éducatives (75 €)	10 875,00	7 575,00	8 175,00
TOTAUX	12 303,70 €	8 612,40 €	9 449,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions budgétaires.

M. Jérôme GOURMELEN demande quelle est la réaction du conseil d'école face à la diminution des heures de ménage à l'école élémentaire. M. Etienne CHEREAU explique que le fonctionnement de l'entretien des locaux a été modifié et qu'il présentera un 1^{er} bilan à la prochaine réunion du Conseil, après que le conseil d'école se soit réuni. M. Michel GUILLOU précise que les heures de ménage entre les deux écoles publiques ont été harmonisées.

M. CHEREAU relève l'effort d'équipement en tableaux numériques. Désormais, 6 classes sur 7 seront équipées à l'école élémentaire. Les Conseillers sont invités à venir voir une démonstration de leur utilisation lors des prochaines portes ouvertes. M. CHEREAU souligne ensuite que le coût d'un élève scolarisé dans une école publique à Saint-Evarzec est supérieur à la moyenne nationale, ce qui démontre les efforts réalisés.

M. Jérôme GOURMELEN ajoute que le remplacement des huisseries à l'école maternelle, qui certes a été coûteux, sera rapidement amorti par la diminution du coût de chauffage des locaux.

M. Patrick LE GUYADER demande s'il est normal de répercuter le coût d'un élève du public pour le calcul de la dotation à l'OGEC, sachant que les rythmes scolaires sont différents. M. le Maire répond que la durée de l'obligation scolaire reste la même.

Le Conseil Municipal, à 20 voix pour et 6 voix contre (MM. et Mmes Jérôme GOURMELEN, Nathalie DROAL, Patrick LE GUYADER, René ROCUET, Laëtitia THOMAIN et Olivier PONS par procuration),

D'APPROUVER les propositions de dépenses des écoles publiques Léonard de Vinci en fonctionnement et en investissement,

D'APPROUVER le montant de l'attribution de la dotation à l'OGEC Saint-Louis pour l'année 2015, ainsi que pour les mois de Janvier et Février 2016,

D'AUTORISER M. le Maire à effectuer une régularisation par rapport aux montants versés pour les mois de Janvier et Février 2015,

D'APPROUVER les propositions du Comité Consultatif des Affaires Scolaires sur le montant des subventions 2015.

8 - K : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rappelle au Conseil qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal avait décidé, par délibération du 10 avril 2014, de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions.

Il en va ainsi de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant inférieur à 50 000 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget. Le Conseil Municipal doit être tenu informé des consultations engagées et des actes pris en vertu de cette délégation.

M. le Maire demande aux conseillers de prendre acte que ce document a bien été porté à leur connaissance.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

PREND ACTE que la liste des marchés passés en procédure adaptée en 2014 lui a été présentée.

9 - K : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser un débat d'orientation budgétaire sur les trois budgets de la commune : le budget principal, celui de l'atelier-relais n°12 ainsi que celui du commerce-relais.

Budget principal

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce budget sera impacté en dépenses et en recettes par le plan d'économies qui a été validé le 16 décembre 2014.

Il sera proposé de maintenir les taux des impôts locaux à leur niveau 2014.

M. le Maire rappelle ensuite que la Commission des Travaux s'est réunie le 3 Février et a examiné lors de cette séance les projets des programmes de voirie, de bâtiments communaux et achat de matériel et mobilier, qui ont été présentés à la Commission des Finances du 19 Février.

M. Serge QUEMERE donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu de ces commissions. Les estimations financières sont les suivantes :

- VOIRIE -

Nature des travaux	Montant T.T.C.
Marché voirie	20 000
Travaux hors marché de voirie	25 000
TOTAL	45 000 €

- BATIMENTS COMMUNAUX -

Affectation	Montant T.T.C.
Maison de l'Enfance	5 500
Ecole maternelle	450
Restaurant scolaire	2 000
Cimetière	14 000
Stade de Créac'h Veil	2 500
Dépenses imprévues	5 550
TOTAL	30 000 €

- MOBILIER ET MATERIEL -

Nature	Montant T.T.C.
Service voirie	1 350
Service bâtiments	1 750
Service espaces verts	14 200
Véhicule	8 000
Maison de l'enfance	6 000
Ecole maternelle	1 000
Ecole élémentaire	825
Dépenses imprévues	1 875
TOTAL	35 000 €

Ces dépenses sont à prévoir au budget 2015 dans les opérations d'équipement correspondantes en section d'investissement (programmes 11, 12 et 13).

En ce qui concerne les autres programmes, une opération est close et ne figurera donc pas dans le projet de budget :

- ✓ N° 1101 : Rénovation de l'école maternelle.

Un nouveau programme sera créé :

- ✓ N° 1501 : Aménagement de la zone de loisirs de Mousterland. La tranche concernant les abords du restaurant, évaluée à 410 000 € TTC, sera lancée en 2015, après établissement par le maître d'œuvre du dossier qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les autres opérations sont actuellement ouvertes et les crédits seront réajustés par rapport aux marchés passés ou aux projets à venir :

- ◆ N° 802 - Restaurant scolaire : Le solde des marchés de travaux figure dans les restes à réaliser de 2014.
- ◆ N° 901 - Aménagement du carrefour de Croas an Intron : Le solde des marchés de travaux figure dans les restes à réaliser de 2014.
- ◆ N° 0902 - Aménagement du réseau des eaux pluviales de la Z.A. : Le solde des marchés de travaux figure dans les restes à réaliser de 2014.
- ◆ N° 1204 : Révision du document d'urbanisme communal : Le groupe de travail avait marqué une pause dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, notamment dans l'attente que le PLH soit arrêté. Les travaux de préparation du PADD reprendront au printemps.
- ◆ N° 1401 : Rénovation de l'éclairage public : ce programme sera étalé dans le temps, avec un montant annuel de dépenses réduit de moitié (25 000 €).
- ◆ N° 1402 - Sauvegarde du patrimoine culturel : ce programme est conservé. Une concertation sera conduite avec l'affectataire de l'Eglise et les services du Conseil Général au sujet de la conservation sécurisée des objets d'art culturel.
- ◆ N° 1403 - Aménagement du Bois du Moustoir : ce programme est conservé pour l'aménagement du parking et des abords de l'étang.

- ◆ N° 9204 - Acquisitions foncières : La politique communale d'acquisitions foncières et immobilières se poursuivra, en fonction des opportunités qui se présenteront. Elles seront financées par les restes à réaliser. Les acquisitions BOURBIGOT et PORCHERON au Centre Bourg seront portées par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne qui assurera l'avance du coût d'acquisition.

M. René ROCUET s'interroge sur la réduction des travaux de voirie et sur le retard pris dans le dossier de transformation du POS en PLU, le délai annoncé de 2 ans et demi étant dépassé. Il s'inquiète notamment du manque de réserves foncières de la commune.

M. le Maire répond que l'intervention la plus urgente sur la voirie concerne une voie communautaire, la route de Menez Rohou. Le programme de voirie 2014 n'a pas été réalisé pour plusieurs raisons : retards cumulés au niveau de la maîtrise d'œuvre, de la passation du marché de travaux, absence de l'agent chargé des marchés publics. Une fois le marché de travaux signé, en fin d'année, la période ne se prêtait pas à commencer leur exécution.

Concernant le PLU, M. le Maire précise qu'il convenait d'attendre la validation du SCOT et du PLH. Par ailleurs, la loi ALUR est venue apporter de nouvelles contraintes pour l'élaboration des documents d'urbanisme. Le recalage du calendrier d'élaboration du PLU sera présenté en Commission d'Urbanisme le 12 mars. Il ajoute que plusieurs lotissements privés sont en projet.

M. Jérôme GOURMELEN souhaiterait plus de volontarisme dans le dossier PLU et des logements publics. M. le Maire répond qu'une consultation sera faite auprès des bailleurs sociaux, après les acquisitions BOURBIGOT et PORCHERON par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

M. Patrick LE GUYADER s'étonne que la proposition de maintien des taux des impôts locaux soit faite, sans connaître la notification des produits fiscaux.

M. Pascal PITOR souligne qu'un nouveau texte vient de paraître renforçant les obligations des communes en matière de défense incendie pour les constructions nouvelles.

M. LE GUYADER relève la fiscalité nouvelle votée par la CCPF. Mme Danièle GOMES demande quelles ont été les réactions des délégués communautaires à la proposition d'instauration de cette taxe foncière intercommunale. M. le Maire répond qu'il s'agit d'une hypothèse de travail qui n'est pas votée pour l'instant. Il s'explique sur sa proposition de maintien des taux. Les tarifs communaux ont déjà connu une forte augmentation au 1^{er} janvier. M. Michel GUILLOU précise que si l'on peut de pas augmenter les taux, on ne le fera pas. M. le Maire ajoute que la CCPF prendra à sa charge 75 % du fonds de péréquation, contre 50 % jusqu'à présent.

Budget annexe de l'atelier-relais n°12

L'objet de ce budget est de gérer le dernier atelier-relais dont la commune est propriétaire, l'atelier n° 12 loué aux Papillons Blancs. Ce budget comporte le remboursement de l'emprunt lié à la construction du bâtiment, des travaux d'entretien (infiltrations par la toiture) ainsi que l'encaissement du loyer.

Budget annexe du commerce-relais

L'objet de ce budget est de gérer le local commercial dont la commune est propriétaire Place de l'Eglise, loué à M. Thomas LE DREZEN pour une activité de crêperie. Ce budget comporte les travaux d'entretien du bâtiment ainsi que l'encaissement du loyer. Des crédits devront être provisionnés pour financer des travaux destinés à atténuer les nuisances sonores entre ce local et l'appartement situé à l'étage.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote des budgets primitifs 2015.

10 - K : INFORMATIONS DIVERSES

📖 M. le Maire informe le Conseil que le tableau des permanences pour les élections départementales a été distribué aux Conseillers Municipaux. Il précise qu'il manque des

scrutateurs et demande aux conseillers d'en rechercher dans leur entourage. La seule condition à remplir est d'être inscrit sur la liste électorale.

- 📖 M. le Maire informe le Conseil que la CCPF a décidé, lors du Conseil Communautaire du 26 février, d'acquérir une bande de terrain de la propriété CHIQUET route de Menez Rohou, dans la perspective de restructurer cette voie.
- 📖 M. le Maire rend compte au Conseil de la réunion du 10 février avec les notaires et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne. Il précise que les conditions sont réunies pour que les actes soient signés rapidement.
- 📖 M. le Maire informe le Conseil que, suite à une intervention à la fin du conseil du 16 décembre, il a organisé une rencontre en mairie entre les gens du voyage pétitionnaires de deux permis de construire à l'Arbre du Chapon et les riverains.

📖 Dates à retenir :

- Réunions
 - ✓ Jeudi 12 mars à 18 H 30 : Comité Consultatif des activités associatives.
 - ✓ Jeudi 12 mars à 20 H 30 : Commission d'Urbanisme.
 - ✓ Mercredi 18 mars à 20 H 30 : Commission des Finances.
 - ✓ Dimanche 22 mars : Elections départementales (1^{er} tour).
 - ✓ Dimanche 29 mars : Elections départementales (2^{ème} tour).
 - ✓ Jeudi 2 avril à 20 H 30 : Conseil Communautaire.
- Manifestations
 - ✓ Du 28/02 au 25/04 à la Médiathèque et à la Maison de l'Enfance : Exposition photographique de Morgan CHARTIER « Voyage : une fenêtre sur le monde ».
 - ✓ Jeudi 19 Mars à 17 H : Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.
 - ✓ Dimanche 22 Mars à la Halle des Sports : Troc et Puces organisé par l'APE des écoles Léonard de Vinci.
 - ✓ Vendredi 27 mars de 17 H à 19 H à l'école élémentaire Léonard de Vinci : Opération portes ouvertes.
 - ✓ Samedi 28 mars en matinée à l'école Saint-Louis : Opération portes ouvertes.

📖 Date du prochain Conseil Municipal : le Lundi 30 mars 2015 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 H 50 et ont signé les membres présents.